



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 27004

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les résultats modestes, obtenus après une première évaluation, des classes de CP dédoublés. Afin de répondre partiellement aux problèmes de lecture et d'écriture, rencontrés par de nombreux élèves en CP, il a lancé en septembre 2002 des cours préparatoires dédoublés. Très bénéfiques pour certains élèves, on constate qu'en moyenne les résultats ne sont pas à la hauteur de ceux escomptés. Dès lors, et afin de remettre l'enfant au coeur de l'enseignement, une remise en cause des programmes scolaires destinés à ces classes, accompagnée d'une révision pédagogique d'enseignement de la part des enseignants serait souhaitable. En conséquence, il lui demande si une telle mesure ne serait pas susceptible d'améliorer le niveau de lecture et d'écriture dans les classes de CP.

## Texte de la réponse

Le caractère particulier de la classe de cours préparatoire exige qu'une attention privilégiée lui soit accordée. On sait aujourd'hui en effet que la grande difficulté se constitue dès le début de l'école élémentaire et qu'elle est trop rarement surmontée par la suite. Afin de rendre plus aisées les adaptations pédagogiques requises dans ces classes, il a été décidé, pour l'année scolaire 2003-2004, d'amplifier l'expérience des cours préparatoires à effectifs réduits qui a concerné une centaine de classes en 2002-2003 et dont les résultats, en cours d'analyse, sont encourageants. Ce sont environ 500 classes supplémentaires qui voient cette année leurs effectifs limités à une douzaine d'élèves. Par ailleurs, dans des secteurs difficiles, d'autres dispositifs permettent de diversifier les modalités de prise en charge pédagogiques afin de renforcer les aides apportées aux élèves en difficulté dans plus de 3 000 classes de cours préparatoire : pour moitié de ces classes, des maîtres supplémentaires renforcent régulièrement l'action de l'enseignant, pour l'autre moitié, ce sont des assistants d'éducation qui créent, par leur présence à temps partiel dans la classe, des conditions de travail nouvelles. Ainsi, cette année, plus de 3 500 classes, rassemblant 70 000 élèves de cours préparatoire, ont des conditions de travail aménagées permettant la prévention de la grande difficulté scolaire qui commence à se construire sur des acquis initiaux insuffisants. Dans le même temps, des outils ont été mis à la disposition des enseignants des classes de cours préparatoire. Depuis la rentrée 2002, le livret « Lire au CP, repérer les difficultés pour mieux agir » est à la disposition de tous les maîtres de cours préparatoire afin de guider leurs interventions auprès des élèves fragiles ou en difficulté. Couplée avec l'usage des outils d'évaluation pour la grande section et le cours préparatoire auxquels il renvoie avec précision, son utilisation doit aider les enseignants à prendre en compte la diversité des besoins et faire progresser chaque élève à partir de ses acquis. Par ailleurs, un document d'accompagnement des dispositifs spécifiques mis en place à la rentrée scolaire 2003 est en cours d'élaboration. Il se veut une aide pour les équipes pédagogiques engagées dans cette action en vue de mieux profiter des conditions favorables créées par ces dispositifs et trouver les voies d'une meilleure réussite au cours préparatoire. Les directives définies dans les derniers programmes (arrêté du 25 janvier 2002) concernant les horaires consacrés à l'apprentissage de la langue et les exigences en matière d'acquisition de la lecture réaffirment la volonté de faire de la maîtrise de ces disciplines une priorité absolue.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription** : Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 27004

**Rubrique** : Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé** : jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire** : jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 octobre 2003, page 8135

**Réponse publiée le** : 15 décembre 2003, page 9653